

Office des affaires  
acadiennes  
Plan d'affaires  
2008-2009

## **A. Table des matières**

<b>A. Table des matières</b> .....	2
<b>B. Message du ministre et de la directrice générale</b> .....	3
<b>C. Mission, vision et mandat</b> .....	4
<b>D. Lien au plan du gouvernement</b> .....	5
<b>E. Contexte de la planification</b> .....	7
<b>F. Objectifs stratégiques, secteurs principaux d'activités, priorités et mesures du rendement</b>	9
<b>F.1 Objectifs stratégiques</b> .....	9
<b>F.2 Secteurs principaux d'activités</b> .....	10
<b>F.3 Priorités et mesures du rendement</b> .....	14
<b>Objectif stratégique n° 1</b> .....	14
<b>Objectif stratégique n° 2</b> .....	18
<b>Objectif stratégique n° 3</b> .....	23
<b>G. Stratégie sur les ressources humaines</b> .....	28
<b>H. Contexte budgétaire</b> .....	30

## **B. Message du ministre et de la directrice générale**

La valeur que nous donnons à la mosaïque culturelle qui forme la Nouvelle-Écosse fait partie de ce qui rend notre province un endroit où il fait bon vivre et faire affaire.

La contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone est un engagement que l'Office des affaires acadiennes vise à respecter chaque jour. Grâce à la *Loi sur les services en français* et à son règlement, nous avons intégré cet engagement dans les affaires régulières du gouvernement. À cette fin, l'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération.

Avec la collaboration continue du comité de coordination des services en français, nous avons vu toute une gamme de nouveaux services en français en 2007-2008. Il s'agit de la première année au cours de laquelle nous avons reçu des plans de services en français des institutions publiques désignées dans le règlement. L'Office des affaires acadiennes continuera d'aider ces institutions à mieux comprendre comment répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone, et à les appuyer afin de leur permettre d'atteindre les objectifs de leurs plans de services en français respectifs.

La traduction est un service de soutien central pour lequel la demande continue d'augmenter à mesure que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse continue d'apporter des améliorations considérables et mesurables aux services en français offerts. Nous continuerons aussi à améliorer les possibilités de formation linguistique en français pour les fonctionnaires et à collaborer avec les ministères sur des projets liés aux communications, ainsi qu'à travailler aux niveaux national et international afin de bien représenter la culture dynamique de la communauté acadienne et francophone.

2008-2009 sera également une année pendant laquelle nous allons faire preuve d'innovation dans le domaine de la prestation des services en français.

En travaillant ensemble, nous prévoyons offrir un niveau d'excellence dans la prestation des services en français en Nouvelle-Écosse. Nous continuerons ce travail en maintenant les partenariats que nous avons créés et en formant de nouveaux partenariats qui nous permettront de miser sur nos progrès.

---

Chris d'Entremont  
Ministre des Affaires acadiennes

---

Vaughne Madden  
Directrice générale

## **C. Mission, vision et mandat**

### **C.1 Mission**

La mission de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

### **C.2 Vision**

L'Office des affaires acadiennes prévoit une communauté acadienne et francophone dynamique qui profite d'un appui considérable de la province de la Nouvelle-Écosse, permettant ainsi à ses membres de grandir et de se développer en tant que peuple.

### **C.3 Mandat**

Les objectifs et les buts de l'Office des affaires acadiennes, tels qu'énoncés dans la *Loi sur les services en français*, sont :

- a) de veiller à ce que le gouvernement demeure conscient des besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- b) de fournir aux ministères, offices et organismes du gouvernement, tout comme aux sociétés d'État, des conseils et des mesures de soutien favorisant l'élaboration, l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services adaptés aux besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- c) de servir d'organisme central de soutien auprès des autres ministères en matière de services en français au sein du gouvernement;
- d) de nouer aux paliers provincial, national et international des partenariats avec les organismes acadiens et francophones;
- e) de veiller à ce que les besoins de la collectivité acadienne et francophone soient pris en compte dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services;
- f) de reconnaître l'apport de la collectivité acadienne et francophone.

## D. Lien au plan du gouvernement

### La Nouvelle-Écosse renouvelée : Une voie vers 2020

À titre d'organisme central de soutien, l'Office des affaires acadiennes est dans une position idéale pour contribuer à certains des piliers établis pour la Nouvelle-Écosse renouvelée en remplissant son mandat tel qu'il est présenté dans la *Loi sur les services en français*.

En s'acquittant de son mandat, l'Office des affaires acadiennes offrira des services au gouvernement et encouragera la prestation et l'accessibilité des services gouvernementaux en français, et il s'assurera que les besoins des Acadiens et francophones sont considérés dans l'élaboration de programmes, de politiques et de services. Les services qui touchent la santé ou la sécurité du public seront traités en priorité, contribuant ainsi à une Nouvelle-Écosse sécuritaire, saine et dynamique.

La formation linguistique en français sera offerte aux fonctionnaires afin d'améliorer la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. Cette formation permettra également à la main-d'œuvre de la Nouvelle-Écosse de devenir plus concurrentielle à l'échelle mondiale.

Des initiatives qui contribuent à l'amélioration du profil local, national et international de la communauté acadienne et francophone seront également appuyées.

Ensemble, ce travail contribuera à la prospérité économique et sociale de la communauté acadienne et francophone et, par conséquent, à la prospérité économique et sociale de la Nouvelle-Écosse.

<b>Créer des conditions d'excellence</b>	<b>Profiter des nouvelles possibilités économiques</b>	<b>Au service des individus, des familles et des communautés</b>
1.1 Climat commercial concurrentiel à l'échelle mondiale 1.2 Main-d'œuvre concurrentielle à l'échelle mondiale 1.3 Connexions concurrentielles à l'échelle mondiale (infrastructure) Contribuer aux initiatives relatives à l'amélioration du profil international de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Offrir de la formation linguistique en français aux fonctionnaires afin d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français, ce qui rendra notre main-d'œuvre plus concurrentielle à l'échelle mondiale. Élaborer une stratégie sur les relations extérieures afin de représenter la Nouvelle-Écosse sur la scène de la francophonie internationale.	2.1 Chef de file en matière de technologie de l'information 2.2 Chef de file en matière de R. et D. et d'innovation 2.3. Chef de file en matière d'économie propre et verte	3.1 Néo-Écossais actifs et en santé 3.2 Services accessibles 3.3 Collectivités sécuritaires 3.4 Collectivités dynamiques  Appuyer les institutions publiques désignées dans leurs initiatives liées à l'amélioration de l'accès aux services en français.  La priorité sera accordée aux services liés à la santé et à la promotion de la santé, ainsi qu'aux services qui contribuent à créer une communauté acadienne et francophone sécuritaire et dynamique, ce qui permet également d'améliorer la vie en Nouvelle-Écosse.

## La Nouvelle-Écosse renouvelée : Une voie vers 2020 (suite)

Possibilités pour une prospérité durable	Cadre stratégique de prospérité sociale
<p>Offrir du soutien aux institutions publiques désignées en ce qui a trait aux initiatives liées au renforcement de la durabilité des communautés acadiennes et francophones.</p> <p>Appuyer le développement de l'infrastructure requise dans les communautés acadiennes et francophones, par exemple, les centres scolaires communautaires et les centres culturels.</p> <p>Appuyer le Conseil de développement économique dans ses efforts visant à améliorer le bien-être économique et la qualité de vie des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse.</p> <p>Offrir de la formation linguistique en français aux fonctionnaires afin d'augmenter la capacité d'offrir des services en français.</p>	<p><b>Santé, bien-être et sécurité</b> Donner la priorité aux institutions publiques désignées qui offrent des services liés à la santé et à la sécurité des Acadiens et des francophones.</p> <p><b>Éducation permanente</b> Appuyer les initiatives qui font la promotion de la valeur d'une éducation en français et de la littératie en français.</p> <p><b>Accès et inclusion</b> Aider le gouvernement à offrir l'accès aux services en français. Reconnaître l'apport de la communauté acadienne et francophone.</p> <p><b>Citoyenneté (développement et engagement)</b> Promouvoir l'engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone. Appuyer les initiatives qui renforcent la structure communautaire et qui font la promotion de la participation citoyenne chez les jeunes francophones.</p>

Contribution aux priorités du gouvernement
<p><b>L'éducation pour être concurrentiel</b> Les fonctionnaires seront en mesure d'obtenir une formation linguistique en français afin de renforcer leurs compétences existantes en français. Cette formation leur permet de demeurer concurrentiels au sein de la fonction publique alors que la demande pour les services en français augmente.</p> <p><b>La protection de l'environnement et de meilleures routes et infrastructures</b> À titre d'organisme de soutien central pour le gouvernement, l'Office des affaires acadiennes offre des services de traduction afin de s'assurer que la communauté acadienne et francophone a accès à des documents d'information ou des ressources de consultation en français. L'Office offre également du financement de projet aux ministères pour les aider à développer des services en français.</p> <p><b>Des collectivités plus sûres et en meilleure santé</b> Le règlement sur les services en français stipule que les plans de services en français élaborés par les institutions publiques désignées doivent accorder la priorité aux services qui, s'ils ne sont pas fournis en français, risquent de compromettre la santé ou la sécurité du public.</p> <p>L'Office des affaires acadiennes continuera d'appuyer le gouvernement dans le respect de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p><b>Des temps d'attente plus courts</b> La formation en matière de compétences culturelles et l'interprétation linguistique permettront de contribuer à la prestation de services de santé appropriés en temps opportun.</p>

## E. Contexte de la planification

La *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, définit le rôle de l'Office des affaires acadiennes à titre d'organisme central de soutien pour la prestation des services en français par le gouvernement.

Le règlement en vertu de cette *Loi*, adopté en décembre 2006, offre des renseignements plus détaillés sur la prestation des services par les *institutions publiques désignées*. Ces institutions publiques désignées ont préparé et publié des plans de services en français pour la première fois pour l'exercice 2007-2008. Pour l'année 2008-2009, ces plans incluront également un rapport sur les progrès réalisés dans l'atteinte de leurs buts et objectifs relatifs aux services en français au cours de l'année précédente.

Les deux principaux objectifs de la *Loi sur les services en français* s'appliquent au gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans son ensemble, et non seulement à l'Office des affaires acadiennes :

- *favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone;*
- *pourvoir à la prestation, par les institutions publiques désignées, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone.*

Une gamme de services offerts en français ont été mis en évidence dans le premier rapport d'étape sur les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, présenté par le ministre d'Entremont à l'Assemblée législative au printemps 2007. Le prochain rapport d'étape sur les services en français est prévu à l'automne 2008.

À mesure que les institutions publiques désignées deviennent plus conscientes de leurs obligations en vertu de la *Loi* et des besoins de la communauté acadienne et francophone, les attentes relatives aux services améliorés en français augmenteront. L'Office des affaires acadiennes continuera d'offrir ses services aux institutions publiques désignées afin de les aider à développer et à fournir des services qui répondent aux besoins de la communauté. Ces services incluent la traduction, des conseils, du financement, la formation linguistique en français et de l'aide pour les consultations.

En collaboration avec le comité de coordination des services en français, l'Office des affaires acadiennes change la culture au sein de la fonction publique, de façon à ce que la prestation de services en français devienne intégrée à la prestation de services en général. Des mesures sont prises pour assurer le progrès : traduction de documents, formation linguistique du personnel, adaptation de politiques.

La communauté acadienne et francophone fait face à des enjeux sociaux qui touchent l'ensemble de la Nouvelle-Écosse, y compris les tendances démographiques qui démontrent le vieillissement de la population, l'exode et le déclin de la population dans les régions rurales. La disponibilité des services et le soutien des initiatives de développement communautaires auront un impact sur la *préservation et l'essor* de la communauté acadienne et francophone. Il sera essentiel de consulter la communauté acadienne et francophone afin de comprendre comment le gouvernement peut mieux répondre aux besoins de la communauté.

Les partenariats et la coopération horizontale jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des services offerts par l'Office des affaires acadiennes. Nous continuerons de maintenir les relations existantes avec les intervenants identifiés et de développer de nouvelles relations, au besoin. Le fait de travailler avec les autres provinces et le gouvernement fédéral nous permettra de miser sur les expériences relatives aux meilleures pratiques et de collaborer sur des initiatives communes.

En ce début d'exercice 2008-2009, les *institutions publiques désignées* ont une meilleure compréhension des attentes de la communauté en ce qui a trait aux services en français. L'Office des affaires acadiennes continuera de jouer le rôle d'organisme central de soutien pour les institutions publiques désignées relativement aux services en français, et visera à améliorer et augmenter le niveau de services offerts au reste du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

## **F. Objectifs stratégiques, secteurs principaux d'activités, priorités et mesures du rendement**

### **F.1 Objectifs stratégiques**

1. Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.
2. Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.
3. Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

## **F.2 Secteurs principaux d'activités**

### **Secteur principal d'activités n° 1 : Le renforcement du cadre législatif pour les services en français.**

*Le renforcement du cadre législatif est une activité clé qui permettra d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. L'Office des affaires acadiennes travaillera en collaboration avec le gouvernement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées sont conscientes de leurs obligations en vertu de la Loi sur les services en français.*

La *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, et le règlement, qui est entré en vigueur en décembre 2006, forment la base de ce cadre de travail. Les plans annuels de services en français, exigés de tous les ministères et autres institutions désignées, offre des renseignements spécifiques sur les services en français qui seront offerts et améliorés au cours de l'année suivante.

En plus de remplir ses propres obligations et son propre mandat, l'Office des affaires acadiennes offre du soutien et des conseils pour aider les ministères à développer leurs services en français et à respecter leurs obligations en vertu de la *Loi*.

L'Office des affaires acadiennes préside le comité de coordination des services en français, qui aide et conseille le ministre en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi*, en définissant et en entreprenant des initiatives conjointes et en explorant des possibilités de collaboration en vue de renforcer le niveau de services gouvernementaux en français dans la province de la Nouvelle-Écosse. Le comité de coordination identifie ses résultats visés annuellement, et travaille en collaboration afin de réaliser ses objectifs.

Avec le cadre législatif qui est en place, et avec le soutien offert par l'Office des affaires acadiennes, le gouvernement sera en mesure de contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone.

### **Secteur principal d'activités n° 2 : Relations interministérielles**

*L'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération. L'Office des affaires acadiennes offre des services de soutien aux ministères, offices et autres institutions publiques afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs services en français. Ces services de soutien incluent un service de traduction, des conseils relatifs aux communications, l'analyse des politiques, la formation linguistique en français et l'aide financière. L'Office des affaires acadiennes peut également aider à faciliter les communications entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement.*

L'Office des affaires acadiennes, en collaboration avec le comité interministériel de coordination des services en français, encourage l'utilisation d'une approche de collaboration et de coordination pour renforcer la capacité qu'a le gouvernement d'offrir des services en français, en particulier dans les domaines qui affectent l'ensemble du gouvernement, comme le recrutement et la formation d'employés bilingues, les consultations publiques et les communications.

À titre d'organisme central, l'Office des affaires acadiennes offre directement des conseils et du soutien à l'ensemble du gouvernement : le service de traduction, les conseils en communication, l'aide financière dans le cadre de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, les conseils stratégiques, et les possibilités de développement de la capacité en matière de services en français.

L'Office des affaires acadiennes participe également à des initiatives interministérielles telles que la table ronde sur la diversité (Diversity Round Table), dirigée par la Commission de la fonction publique, le groupe consultatif sur le développement communautaire (Community Development Advisory Group), dirigé par le ministère du Développement économique, GoverNEXT et le forum des cadres supérieurs responsables des politiques (Senior Policy Executives Forum).

### **Secteur principal d'activités n° 3 : Relations intergouvernementales**

*L'Office des affaires acadiennes a établi des relations aux niveaux interprovincial, national et international afin d'aller de l'avant dans la prestation des services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et de contribuer à la croissance de sa communauté acadienne et francophone.*

Le ministère du Patrimoine canadien du gouvernement fédéral est un partenaire clé dans la prestation de services en français par les provinces où des populations francophones vivent dans un milieu minoritaire. Par l'entremise d'une entente signée par le ministre d'Entremont en décembre 2005 au nom de la Nouvelle-Écosse, Patrimoine canadien fournira 5 millions de dollars sur une période de quatre ans (2005-2006 à 2008-2009) pour aider la Nouvelle-Écosse à offrir des services en français à sa population acadienne et francophone. Un plan stratégique a été élaboré, et il définit les objectifs et les types d'activités qui seront entreprises au cours des quatre années de l'entente.

L'Office des affaires acadiennes maintient également un partenariat avec le Secrétariat des affaires intergouvernementales (SAIC) de la province de Québec. Un Accord de coopération et d'échanges a été conclu entre les deux provinces en septembre 2002. Cet accord encourage la coopération par l'entremise d'activités en français et d'échanges dans les domaines de l'éducation, de la culture, des communications, de la jeunesse, de la langue française, de la santé, de l'économie et du tourisme.

L'Office des affaires acadiennes participe, au nom de la Nouvelle-Écosse, au Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne. Ce réseau, formé de hauts fonctionnaires

responsables des affaires acadiennes et francophones dans toutes les provinces et tous les territoires, ainsi que de représentants des ministères fédéraux du Patrimoine canadien et des Langues officielles, travaille sur des projets stratégiques visant à améliorer et à promouvoir les services gouvernementaux en français à l'échelle du Canada. Il est également responsable de la planification de la conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui a lieu chaque année.

Aux niveaux national et international, l'Office des affaires acadiennes offre du soutien à la section néo-écossaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, une organisation regroupant des parlementaires francophones.

Toujours au niveau international, l'Office des affaires acadiennes explore des initiatives de collaboration avec d'autres gouvernements de la francophonie en matière de développement des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse. Des réseaux créés entre la Nouvelle-Écosse et d'autres régions ou pays francophones, par exemple la Louisiane et la France, peuvent entraîner des avantages économiques, sociaux et culturels pour la communauté acadienne et francophone et améliorer sa concurrentialité à l'échelle mondiale.

#### **Secteur principal d'activités n° 4 : Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone**

*La force et la solidarité de la communauté acadienne et francophone ont été des facteurs clés dans la création d'un environnement où les services gouvernementaux sont offerts en français. La relation qui existe entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone doit être soutenue.*

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) est un intervenant communautaire clé pour l'Office des affaires acadiennes. Constituée en octobre 1968, la FANE est la plus ancienne association provinciale au service des Acadiens dans la province, et elle représente les intérêts de tous les citoyens acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse. Sa structure actuelle assure la participation de 26 organismes membres, représentant les régions géographiques, les organisations provinciales et les institutions. Les membres conseillent la fédération provinciale sur les objectifs et les priorités de la communauté acadienne et francophone.

La population ciblée principalement pour les services en français en Nouvelle-Écosse comprend près de 35 000<sup>1</sup> citoyens qui déclarent que le français est leur langue maternelle et une langue qu'ils comprennent toujours. Il ne faut pas oublier, cependant, que plus de 96 000<sup>2</sup> Néo-Écossais parlent le français et peuvent être considérés comme étant des utilisateurs potentiels des services en français. Les initiatives récentes du gouvernement et de la communauté visant à attirer des

---

<sup>1</sup> Recensement de 2006, rubrique « Langue maternelle » (32 540 français seulement; 2 100 français et anglais).

<sup>2</sup> *Id.*, rubrique « Connaissance des langues officielles » (95 010 français et anglais; 1 005 français seulement).

immigrants francophones en Nouvelle-Écosse peuvent contribuer au nombre de Néo-Écossais qui souhaitent obtenir des services en français.

La FANE et ses membres ont joué un rôle clé dans le processus de développement des services gouvernementaux en français en faisant connaître leurs besoins et en contribuant au processus d'élaboration des politiques. La relation entre la FANE et l'Office des affaires acadiennes est avantageuse pour les deux organismes. Les domaines prioritaires définis avec l'aide de la communauté incluent la santé, l'éducation et les services communautaires, avec une attention toute particulière accordée à la prestation de services de première ligne, aux postes bilingues et aux communications émanant du gouvernement.

Puisque la prestation continue des services en français dépend en partie de la demande qui existe pour ces services, l'Office des affaires acadiennes aidera le gouvernement à faire la promotion des services disponibles en français par des initiatives telles que le programme d'identité visuelle « Bonjour! », lancé en 2006-2007. D'autres activités visant à encourager la communauté acadienne et francophone à demander les services en français et à utiliser les services qui leur sont offerts seront entreprises.

L'Office des affaires acadiennes continuera son dialogue avec la FANE et ses membres, les invitant à faire connaître leurs besoins directement au gouvernement. L'Office encouragera la communauté à participer aux possibilités de participation citoyenne qui sont offertes, et aidera les ministères et autres institutions publiques à inclure la participation de personnes francophones aux consultations et à l'élaboration de politiques publiques.

### **F.3 Priorités et mesures du rendement**

#### **Objectif stratégique n° 1**

Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

#### **Activités prioritaires pour 2008-2009**

##### **1. Promotion de la *Loi sur les services en français* et de son règlement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs responsabilités dans le cadre de la *Loi***

L'Office des affaires acadiennes continuera d'assurer la présidence et le leadership du comité de coordination des services en français afin de l'aider à atteindre ses résultats visés prévus annuellement. Par ce comité et par des présentations aux équipes ministérielles et autres forums gouvernementaux, l'Office offrira des conseils et de l'appui aux institutions publiques désignées afin de les aider à comprendre leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français*.

L'Office aidera les institutions publiques désignées à élaborer et mettre en œuvre leurs plans de services en français. Les plans seront évalués afin d'assurer le progrès de la prestation de services en français et la prestation de services appropriés, par l'Office, au gouvernement.

Les plans de 2008-2009 incluront des rapports d'étape qui serviront à la préparation du rapport annuel sur les services en français du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Le rapport d'étape annuel vise à informer le gouvernement et la communauté acadienne et francophone des progrès réalisés et des résultats obtenus.

##### **2. Élaboration de politiques et lignes directrices sur les ressources humaines relativement à la prestation de services en français**

Un des objectifs du Plan des ressources humaines du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2005-2010 est d'avoir une main-d'œuvre diversifiée. Un des buts inclus dans cet objectif est la prestation de services dans les deux langues officielles.

L'Office des affaires acadiennes collaborera avec la Commission de la fonction publique et le comité de coordination des services en français pour élaborer les lignes directrices et les politiques visant à aborder les questions de ressources humaines relatives à la prestation de services en français.

### **3. Négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Canada en ce qui a trait à la prestation de services en français**

L'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français qui est en place maintenant arrive à échéance le 31 mars 2009. Elle offre à la Nouvelle-Écosse 5 millions de dollars au cours des quatre années de l'entente (2005-2009) afin de contribuer au développement et à la prestation de services en français.

Les provinces et territoires qui participent à ce programme discutent présentement d'un plan d'action pour les nouvelles négociations avec le gouvernement du Canada. Il est prévu qu'une nouvelle entente sera conclue au cours de l'exercice 2008-2009, mais puisque l'entente précédente a été prolongée d'un an avant la signature de l'entente actuelle, la même situation pourrait se produire.

Les négociations exigeront la collaboration du comité de coordination des services en français et du ministère des Affaires intergouvernementales pour la préparation d'un plan stratégique révisé relatif aux services en français en Nouvelle-Écosse.

### **4. Appui à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne**

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, dont la dernière conférence annuelle a eu lieu à Halifax en septembre 2007, identifie les initiatives stratégiques liées au développement des communautés acadiennes et francophones et à l'amélioration des services gouvernementaux en français à l'échelle du Canada.

Le ministre des Affaires acadiennes est devenu le président provincial de la Conférence en septembre 2007, et dirigera le groupe jusqu'à la prochaine conférence qui aura lieu dans la ville de Québec, en septembre 2008. La directrice générale de l'Office des affaires acadiennes est également présidente du Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, où des fonctionnaires clés des différents gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral travaillent à la mise en œuvre des initiatives stratégiques identifiées lors de la Conférence ministérielle.

Les initiatives clés de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne incluent la mise en œuvre d'un plan d'action sur la participation citoyenne chez les jeunes francophones, et l'appui du gouvernement du Canada dans l'élaboration d'un plan de suivi au Plan d'action pour les langues officielles.

<b>Objectif stratégique n° 1</b>					
<b>Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</b>					
<b>Résultat</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence et des années subséquentes</b>	<b>Résultat ciblé pour 2008-2009</b>	<b>Cible ultime</b>	<b>Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé</b>
Le comité de coordination des services en français fournit des conseils au gouvernement dans la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> .	Nombre de ministères et offices désignés représentés au sein du comité de coordination des services en français.	2006-2007 – 20 2007-2008 – 22	22	25	Inviter les autres ministères et offices désignés à nommer un coordonnateur représentant.  Publier la liste des coordonnateurs des services en français.  Déterminer les résultats visés et le plan de travail pour l'année.  Réviser le plan stratégique relatif aux services en français pour l'utiliser dans la négociation de la nouvelle Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français.
Le gouvernement est conscient de ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et la communauté acadienne et francophone est informée des progrès réalisés par le gouvernement et de ses plans concernant les services en français.	Nombre d'institutions publiques désignées qui élaborent et publient un plan de services en français.	2007-2008 - 34	38	47	Faire la promotion des obligations du gouvernement en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> à l'échelle du gouvernement.  Publier un rapport annuel sur les initiatives et programmes entrepris par le gouvernement concernant l'accès aux services en français.

<b>Objectif stratégique n° 1</b> <b>Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</b>					
<b>Résultat</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence et des années subséquentes</b>	<b>Résultat ciblé pour 2008-2009</b>	<b>Cible ultime</b>	<b>Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé</b>
La Nouvelle-Écosse contribue à la mise en œuvre des initiatives de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.	Participation de la Nouvelle-Écosse aux rencontres de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.	La Nouvelle-Écosse participe aux rencontres du réseau de la francophonie canadienne depuis 1991.	Participer à toutes les rencontres nécessaires.	Participer à toutes les rencontres nécessaires.	Offrir des services de soutien à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en assurant la présidence jusqu'en septembre 2008.  Participer aux rencontres régulières et à la conférence annuelle des ministres.

## **Objectif stratégique n° 2**

Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.

### **Activités prioritaires pour 2008-2009**

#### **1. Coordination de la formation linguistique en français à l'intention des fonctionnaires**

Depuis 2004-2005, l'Office des affaires acadiennes a coordonné la prestation de la formation linguistique en français pour les fonctionnaires dans plusieurs régions de la Nouvelle-Écosse. Cette formation contribue à augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

En 2008-2009, l'Office des affaires acadiennes organisera encore une fois les possibilités de formation et fournira des outils pour améliorer la capacité linguistique en français de la fonction publique.

L'Office des affaires acadiennes travaillera avec le comité de coordination des services en français et avec la Commission de la fonction publique pour mettre à jour les statistiques sur la capacité linguistique en français obtenues lors d'un sondage mené en 2003-2004.

#### **2. Prestation de services de traduction**

La prestation de services en français débute souvent par la traduction d'information, qui sera mise à la disposition du public, par exemple des brochures sur des programmes, des formulaires de demande, des sites Web, des affiches, des communiqués de presse et des publicités. Les institutions publiques désignées peuvent également offrir des services en français lors de consultations par la traduction de documents de travail, de questionnaires, de documents d'information, de rapports provisoires et de rapports finaux sur les résultats des consultations.

En plus de fournir des traductions en français des renseignements publics, le service de traduction de l'Office des affaires acadiennes aide également le gouvernement à communiquer directement avec les personnes ou les organismes en traduisant des lettres, des demandes et d'autres documents.

On s'attend à ce que la demande relative aux services de traduction continue d'augmenter à mesure que les institutions publiques désignées mettent en œuvre leurs plans de services en français.

En 2008-2009, le service de traduction travaillera afin de gérer efficacement les ressources pour assurer le respect de toutes les priorités.

### **3. Promotion des services en français à l'aide du logo « Bonjour! » et d'autres outils**

Le logo d'identité visuelle « Bonjour! » a été lancé en 2006-2007 pour aider le gouvernement à indiquer la disponibilité des services en français et pour encourager l'offre active. Différents produits tels que des insignes, des épinglettes, et des affiches de bureau ont été distribués aux employés et bureaux du gouvernement dans toute la province. Grâce à ce logo, le public acadien et francophone peut déterminer à quel endroit il peut obtenir des services en français.

En 2008-2009, l'Office des affaires acadiennes continuera la distribution de ces articles et la promotion de leur utilisation au sein du gouvernement et dans la communauté acadienne et francophone afin de s'assurer que le programme répond aux besoins pour lesquels il a été conçu.

L'Office des affaires acadiennes collaborera avec Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités et avec Communications Nouvelle-Écosse afin d'élaborer des lignes directrices et l'infrastructure nécessaire pour la gestion appropriée du contenu en français du site Web du gouvernement.

En plus des rencontres régulières avec les ministres, les hauts fonctionnaires et les leaders du gouvernement afin de mieux faire connaître les obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et le rôle de l'Office des affaires acadiennes, des outils d'information seront distribués afin de guider le gouvernement.

### **4. Aide financière pour les services en français**

L'Office des affaires acadiennes gère deux ententes intergouvernementales qui offrent du financement au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour le développement et la prestation des services en français.

L'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français a comme objectif général de promouvoir le développement de la communauté acadienne et francophone et de préserver la langue française pour les générations futures, contribuant ainsi à l'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse.

Des projets qui ont les objectifs suivants peuvent être financés :

1. Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.
2. La consultation avec la communauté.
3. La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.
4. Le soutien de l'élaboration, de la planification et de la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.

L'autre entente est l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le

gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui offre de l'aide pour les activités et les échanges en français dans différents secteurs tels que l'éducation, la culture, la santé et le tourisme.

L'Office des affaires acadiennes fera la promotion de ces deux ententes au sein du gouvernement, principalement par l'entremise du comité de coordination des services en français, afin d'encourager les institutions publiques désignées à présenter des demandes de financement.

<b>Objectif stratégique n° 2</b>					
<b>Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.</b>					
<b>Résultat</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence et des années subséquentes</b>	<b>Résultat ciblé pour 2008-2009</b>	<b>Cible ultime</b>	<b>Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé</b>
La capacité du gouvernement d'offrir des services en français augmente.	% du personnel qui peut offrir des services en français	2003-2004 – 6,8 % du personnel avait des compétences de niveau intermédiaire ou avancé en français selon un sondage sur la capacité linguistique en français mené auprès de 14 ministères et offices.	6,8 %	10 %	Travailler avec la CFP pour évaluer la capacité actuelle de la fonction publique et déterminer une nouvelle mesure de base.  Offrir des possibilités de formation linguistique en français pour les fonctionnaires afin d'améliorer leur capacité en français.
Des institutions publiques désignées reçoivent des traductions de documents et d'autre matériel, y compris la correspondance.	Nombre d'institutions publiques désignées qui utilisent les services de traduction	2005-2006 – 26 2006-2007 – 30 2007-2008 – 29	32	47	Promouvoir les services de traduction qui sont offerts.  Offrir des traductions précises et en temps opportun.
Les institutions publiques désignées communiquent une offre active de services en français à l'aide des articles « Bonjour! » (p. ex. les insignes et les affiches) disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.	Nombre cumulatif d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles « Bonjour! »	2007-2008 – 27	35	47	Promouvoir l'utilisation et les avantages du programme « Bonjour! » à l'échelle du gouvernement.  Promouvoir le programme « Bonjour! » dans la communauté acadienne et francophone comme moyen d'indiquer la disponibilité de services en français.  Distribuer les articles « Bonjour! » aux institutions publiques désignées.

<b>Objectif stratégique n° 2</b>					
<b>Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.</b>					
<b>Résultat</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence et des années subséquentes</b>	<b>Résultat ciblé pour 2008-2009</b>	<b>Cible ultime</b>	<b>Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé</b>
Les institutions publiques désignées développent, adaptent et offrent des services en français à l'aide du financement des ententes intergouvernementales gérées par l'Office des affaires acadiennes.	Nombre d'institutions publiques désignées qui ont obtenu de l'aide financière.	2005-2006 - 10 2006-2007 - 17 2007-2008 - 17	17	Le financement disponible est utilisé et les objectifs du plan stratégique sont atteints.	Communiquer et fournir aux institutions publiques désignées des conseils au sujet des possibilités de financement.  Offrir du financement aux institutions publiques désignées pour les projets relatifs aux services en français.

### **Objectif stratégique n° 3**

Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

#### **Activités prioritaires pour 2008-2009**

##### **1. Participation aux initiatives interministérielles**

L'Office des affaires acadiennes continuera de participer activement aux initiatives gouvernementales dirigées par d'autres ministères ou offices afin de les sensibiliser davantage aux enjeux qui touchent la communauté acadienne et francophone et afin de s'assurer que les ministères et autres institutions publiques désignées disposent de l'information nécessaire pour tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone lors de l'élaboration des politiques et des programmes et de la prestation de services.

##### **2. Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone**

L'Office des affaires acadiennes encouragera un renforcement du dialogue entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse en appuyant le développement de relations, de partenariats et d'initiatives conjointes parmi les différents intervenants de la communauté et au sein du gouvernement.

L'Office aidera les institutions publiques désignées à tenir compte de la population acadienne et francophone lors des activités de participation citoyenne, et encouragera la communauté à participer aux occasions qui leur sont présentées. L'Office des affaires acadiennes examinera aussi des façons de promouvoir la participation des Acadiens et des francophones aux organismes, conseils et commissions juridictionnelles du gouvernement.

##### **3. Campagne de marketing social pour encourager l'utilisation des services gouvernementaux en français**

La prestation de services en français est en partie fondée sur la demande pour ces services. Puisque la disponibilité des services en français est relativement nouvelle, les Acadiens et francophones de la province doivent être mis au courant que les services existent et qu'ils peuvent maintenant demander pour ces services.

L'Office des affaires acadiennes aidera la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse avec la mise en œuvre d'une campagne de marketing social visant à promouvoir et à encourager l'utilisation des services gouvernementaux en français.

#### **4. Reconnaissance de l'excellence en matière de prestation de services en français par la fonction publique**

La prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépend des efforts d'une fonction publique dévouée et engagée.

Le rapport d'étape annuel sur les services en français identifie les programmes et les services des institutions publiques désignées qui sont offerts en français à la communauté acadienne et francophone, mais certaines personnes ont joué un rôle important dans le succès de ces initiatives qui normalement passeraient inaperçues.

L'Office des affaires acadiennes explorera des façons de reconnaître les ministères ou les fonctionnaires individuels qui ont contribué à la préservation et à la croissance de la communauté acadienne et francophone par leur participation à une initiative de prestation de services en français.

#### **5. Améliorer le profil provincial, national et international de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse**

La communauté acadienne et francophone a apporté et continue d'apporter une importante contribution à la prospérité sociale et économique de la Nouvelle-Écosse. Ces succès sont généralement bien connus au sein de la communauté acadienne et francophone, mais à un moindre degré au sein de la population générale de la Nouvelle-Écosse.

L'Office des affaires acadiennes examinera des façons de reconnaître les contributions et les accomplissements de la communauté acadienne et francophone, par exemple, encourager les Acadiens et les francophones à mettre en candidature des membres de la communauté à des prix décernés par le gouvernement, ou organiser des activités qui visent à faire connaître au gouvernement et au grand public le rôle important qu'ont joué les Acadiens et les francophones dans notre province.

L'Office des affaires acadiennes participera ou appuiera différentes activités prévues en 2008-2009 qui offriront des possibilités d'améliorer la visibilité et le profil de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse aux niveaux local, national et international, par exemple :

- La Finale des Jeux de l'Acadie, en juin et juillet 2008, qui aura lieu dans la Municipalité régionale d'Halifax. Il s'agit de la première fois que la Finale a lieu en Nouvelle-Écosse.
- Les activités marquant le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec en 2008.
- Expo Acadie 2008, organisé par le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse en juin et qui permettra au secteur des affaires acadien et francophone de la Nouvelle-Écosse d'améliorer son profil national et international.
- Le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.
- Des activités promotionnelles menant au Congrès mondial acadien de 2009.

- L'élaboration d'une stratégie sur les relations extérieures afin de représenter la Nouvelle-Écosse et sa communauté acadienne et francophone sur la scène de la francophonie internationale.

<b>Objectif stratégique n° 3</b>					
<b>Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.</b>					
<b>Résultat</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence et des années subséquentes</b>	<b>Résultat ciblé pour 2008-2009</b>	<b>Cible ultime</b>	<b>Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé</b>
La communauté acadienne et francophone a accès à de plus en plus de services et programmes offerts en français et qui répondent à ses besoins.	Nombre d'institutions publiques désignées qui contribuent au rapport d'étape sur les services en français.	Rapport de 2007 – 18	Rapport de 2008 – 35	47	<p>Donner des présentations aux institutions publiques désignées au sujet des exigences de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p>Participer aux initiatives interministérielles menées par d'autres ministères et offrir une rétroaction qui aide le gouvernement à comprendre les besoins de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>Publier un rapport annuel sur les progrès effectués par le gouvernement dans la prestation des services en français.</p>
La communauté acadienne et francophone a l'occasion de participer en français à des réunions provinciales aux fins de consultation avec le public, tel que prévu dans le règlement sur les services en français.	Nombre de consultations publiques provinciales effectuées par des institutions publiques désignées et où des services en français sont offerts.	Il s'agit d'une nouvelle mesure pour l'année 2008-2009.	2008-2009 sera l'année de référence.	Toutes les institutions publiques désignées respectent les exigences du règlement sur les services en français au sujet des consultations en français.	<p>Donner des présentations aux institutions publiques désignées au sujet des exigences de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p> <p>Offrir du financement et d'autre type de soutien aux institutions publiques désignées afin de les aider à offrir des services en français lors des consultations.</p> <p>Encourager la communauté acadienne et francophone à participer aux possibilités de participation citoyenne qui leur sont présentées.</p>

**Objectif stratégique n° 3**  
**Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.**

<b>Résultat</b>	<b>Mesure</b>	<b>Données de l'année de référence et des années subséquentes</b>	<b>Résultat ciblé pour 2008-2009</b>	<b>Cible ultime</b>	<b>Mesures stratégiques pour atteindre le résultat ciblé</b>
Des institutions publiques désignées ou des fonctionnaires individuels sont honorés pour leur contribution à la prestation de services en français.	Nombre d'institutions publiques désignées ou de fonctionnaires honorés.	Nouvelle initiative pour l'année 2008-2009.	Élaborer un plan d'action.	Des reconnaissances ont lieu chaque année.	Élaborer un plan d'action pour un programme de reconnaissance de l'excellence en matière de prestation de services en français par la fonction publique.

## **G. Stratégie sur les ressources humaines**

L'Office des affaires acadiennes dispose d'un personnel formé de huit membres qui travaillent au centre-ville d'Halifax. La langue de travail est le français, mais tous les membres doivent être entièrement bilingues, en français et en anglais.

L'Office des affaires acadiennes atteindra les buts du Plan des ressources humaines du gouvernement grâce aux activités suivantes :

### **But 1 – Apporter une contribution positive grâce à une fonction publique compétente, consciencieuse et responsable**

- Offrir de la formation en gestion du rendement et utiliser des outils d'évaluation de la gestion du rendement pour s'assurer que les employés reçoivent une rétroaction sur leur travail en temps opportun et que les services offerts au reste du gouvernement sont efficaces, appropriés et uniformes.
- Offrir aux employés des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement de leurs compétences en leadership.

### **But 2 – Être un employeur de choix**

- Promouvoir les postes à combler à l'Office des affaires acadiennes, ainsi que les postes bilingues dans d'autres secteurs du gouvernement, au sein de la communauté acadienne et francophone afin de promouvoir le gouvernement comme un employeur de choix.
- Reconnaître les contributions des employés en célébrant les étapes importantes et les succès.
- Appuyer la participation des employés à GoverNEXT afin de s'assurer que notre fonction publique demeure forte et dynamique pendant les années à venir.

### **But 3 – Offrir un milieu de travail sûr et positif**

- Afficher les renseignements relatifs à la santé et la sécurité au travail, par exemple des renseignements sur le programme de vaccination contre la grippe, la vérification de la qualité de l'air et la violence au travail, afin de s'assurer que le personnel soit au courant de l'information essentielle.
- Exiger la formation relative aux premiers soins, à la santé et la sécurité au travail et le système SIMDUT pour tous les membres du personnel.
- Encourager un lieu de travail sain et un style de vie équilibré (vie personnelle et professionnelle). Afficher et distribuer les renseignements sur les programmes pertinents.
- Promouvoir et recommander les services offerts au personnel, par exemple le programme PAE.

- Appuyer les possibilités d'engagement social telles que le bénévolat pour des événements communautaires et le recyclage.
- Offrir à tout le personnel une évaluation ergonomique du lieu de travail et prendre les mesures nécessaires pour apporter les améliorations recommandées.

#### **But 4 – Former un effectif diversifié**

- Suivre les normes du gouvernement pour la promotion de la diversité et de l'action positive dans tous les processus d'affichage des offres d'emploi et de recrutement.
- Élaborer des plans sur la diversité et l'action positive, ainsi que des rapports d'étape.
- Avoir un représentant à la table ronde sur la diversité (Diversity Round Table), mettre en évidence le matériel de promotion de la diversité, et encourager le personnel à participer à des activités relatives à la diversité.
- Afficher le matériel d'identité visuelle « Bonjour! » pour indiquer que des services en français sont offerts par tout le personnel.
- Appuyer le personnel participant à la formation obligatoire sur la diversité.

#### **But 5 – Former une organisation intelligente**

- Promouvoir les possibilités de formation et discuter du perfectionnement personnel lors des évaluations annuelles du rendement.
- Encourager le personnel à participer à des activités d'apprentissage incluant la formation, les ateliers, les conférences, les comités et les projets.

## H. Contexte budgétaire

<b>Office des affaires acadiennes</b>			
	<b>Estimations pour 2007-2008</b>	<b>Prévisions pour 2007-2008</b>	<b>Estimations pour 2008-2009</b>
Secteur de service et programme	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
<b>Dépenses totales de programme</b>	1 988	2 077	2 109
<b>Personnel financé (ETP) brut</b>	8,0	6,6	9,0
<b>Personnel financé par la province (ETP) net</b>	4,0	3,3	4,5